



DIX PISTES de réflexion
pour consolider les
réponses apportées aux
femmes défenseuses des
droits humains en danger

Par Inmaculada Barcia et Analía Penchaszadeh, AWID

La Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains

Dix pistes de réflexion pour consolider les réponses apportées aux femmes défenseuses des droits humains en danger a été réalisée par Inmaculada Barcia et Analía Penchaszadeh pour le compte de l'Association pour les droits des femmes et le développement (AWID) dans le cadre de son travail à la présidence du Groupe de travail sur les réponses d'urgence pour les Défenseuses en situation de risque au sein de la Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains.

Sont membres du Groupe de travail sur les réponses d'urgence :

Association pour les droits des femmes et le développement
Femmes Sous Lois Musulmanes
Amnesty International
MADRE
Fédération internationale des ligues des droits des humains
Organisation mondiale contre la torture
Front Line Defenders
Asian Forum for Human Rights and Development
Baobab for Women's Human Rights
Asia Pacific Forum on Women, Law and Development

L'AWID et les auteures souhaiteraient remercier tous les membres de la Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains ayant fourni leur précieuse contribution pour la compilation de la présente publication. Pour plus d'informations : www.defendingwomen-defendingrights.org

La présente publication a été produite par deux initiatives stratégiques de l'AWID, « Femmes défenseuses des droits humains » et « Où est l'argent pour les droits des femmes » ? Pour plus d'informations : www.awid.org

Autres publications dans la série sur les femmes défenseuses des droits humains :

Matériels et ressources destinés aux défenseuses des droits humains

Violence Against Women Human Rights Defenders in Mesoamerica: An Assessment in Progress

Les réponses d'urgence pour les femmes défenseuses des droits humains en situation de risque : cartographie et évaluation préliminaire

Ces publications sont disponibles sur le site web de l'AWID : www.awid.org

Pour commander des copies imprimées auprès de l'AWID, merci de contacter :

AWID
215 Spadina Ave., Suite 150
Toronto, Ontario
M5T 2C7, Canada
whrd@awid.org

L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) est une organisation associative internationale et féministe qui lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement durable et les droits de la femme. La mission que s'est fixée l'AWID est de renforcer la voix, l'impact et l'influence des défenseuses, des organisations et des mouvements des droits de la femme à l'échelle internationale pour faire progresser efficacement les droits des femmes.

Auteure : Inmaculada Barcia and Analía Penchaszadeh
Contributeurs : Lydia Alpízar, Angelika Arutyunova, et Anna Turley

Révision : Amanda Shaw

Correction : Camille Dufour

Traduction : Fiona Schuiller

Graphisme : The Public

 Association pour les droits de la femme et le développement (AWID). Cette publication peut être redistribuée à des fins non commerciales dans tout média sous forme inchangée et intégrale avec mention de l'AWID et de l'auteure. Publié par AWID à Toronto, à Mexico City et au Cap.

Cette publication est disponible en ligne sur www.awid.org

Cette publication est disponible en ligne en anglais, en français, et en espagnol.

Pour plus d'informations:

AWID
215 Spadina Ave, Suite 150
Toronto, Ontario
M5T 2C7
Canada

L'AWID remercie de leur soutien généreux Cordaid, Hivos, la Fondation Levi Strauss, le ministère norvégien d'affaires étrangères, la Fondation Oak, l'Agence suédoise de développement international (Sida), l'Agence suisse de coopération et de développement (SDC), et un contributeur anonyme.

INTRODUCTION

Le 16 décembre 2010, un groupe d'hommes arrive sur la place principale de la ville de Chihuahua, au Mexique, et se dirige vers Marisela Escobedo Ortiz. Depuis huit jours, celle-ci manifeste pour obtenir des autorités qu'elles prennent des mesures pour arrêter l'assassin de sa fille. Le groupe s'approchant, Mme Escobedo commence à courir et cherche à se réfugier dans un bâtiment de la capitale de l'état mexicain, où l'un des hommes la tue d'une balle dans la tête sur le pas de la porte.

Marisela Escobedo Ortiz travaillait comme défenseure des droits humains (Défenseures). Après le meurtre de sa fille, Rubí Marisol, elle avait lancé un mouvement regroupant divers particuliers, organisations, institutions et autorités pour mettre fin aux meurtres de femmes au Mexique et lutter contre l'impunité qui règne dans les cas de féminicides. Son assassinat témoigne du manque de protection des Défenseures par l'état et souligne l'absence de volonté politique de garantir aux femmes une vie libre à l'abri de la violence.

L'assassinat de Marisela Escobedo Ortiz est loin d'être un cas isolé. Selon la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme de l'ONU (Rapporteuse spéciale de l'ONU), un tiers de l'ensemble des communications envoyées à des gouvernements au sujet d'allégations de violations à l'encontre de défenseur-e-s des droits humains (DDH) entre 2004 et 2009 concernait des Défenseures (Sekaggya 8). Comme l'a rappelé la Rapporteuse spéciale de l'ONU, « **les femmes défenseures des droits humains sont plus exposées que leurs homologues masculins à certaines formes de violence et à d'autres types de violations, ainsi qu'aux préjugés, à l'exclusion et au rejet.** »

La Coalition internationale des femmes défenseures des droits humains (CI Défenseures), créée en 2005, est née de la nécessité de comprendre et d'apporter une réponse aux dimensions sexospécifiques des violences à l'égard des Défenseures ainsi qu'à leurs besoins en termes de soutien, qu'il s'agisse de réponses d'urgence ou de sécurité à long terme. Afin d'améliorer la protection des Défenseures et les réponses apportées aux violences dont elles sont victimes (entre autres en termes de financement), la

CI Défenseures a créé le Groupe de travail sur les réponses d'urgence, dont l'AWID assure la présidence. La présente publication, élaborée par le Groupe de travail, est le fruit de la collaboration d'un travail commun au sein de la CI Défenseures, de ses analyses des besoins des Défenseures et d'une revue critique des ressources et des réponses existantes. Pour apporter des réponses aux Défenseures qui soient efficaces et sensibles au genre, il ne suffit pas de garantir l'accès aux ressources existantes. Les dangers spécifiques auxquels elles sont confrontées et le contexte propre à leur famille et à leur communauté requièrent une démarche conforme aux réalités des Défenseures, souvent bien différentes de celles de leurs homologues masculins.

Chercher à mettre fin aux violences à l'égard des Défenseures implique de comprendre les contextes propices à cette même violence et d'aider les Défenseures à construire un monde plus juste, où la violence à l'égard des Défenseures n'existerait plus. Toute démarche apportant des réponses efficaces aux Défenseures et participant à renforcer les mouvements implique de conclure des alliances entre les différents secteurs et organisations, une solidarité internationale et un travail de plaidoyer.

Ces 10 pistes de réflexion présentent diverses considérations sur les moyens de consolider les réponses apportées aux Défenseures en danger en s'assurant de leur caractère stratégique et de ce qu'elles se basent sur des ressources adéquates.

- 1. Reconnaître les femmes** qui s'attachent à faire respecter les droits des personnes, des communautés et de l'environnement **comme étant des Défenseures.**
- 2. Protéger les Défenseures menacées par la violence à l'aide du cadre de travail spécifique aux défenseur-e-s des droits humains.**
- 3. Les réponses d'urgence doivent prendre en compte que les Défenseures sont confrontées à la violence d'une multiplicité d'acteurs.**
- 4. Améliorer la documentation** pour qu'elle reflète les nombreuses dimensions possibles que peuvent revêtir les violences à l'égard des Défenseures.
- 5. Adopter une approche multiple dans l'apport de réponses est la stratégie la plus efficace** pour protéger les Défenseures en danger.
- 6. Toute forme de soutien global aux Défenseures doit comprendre des techniques de prise en charge personnelle pour assurer la pérennité des personnes, des organisations et des mouvements.**

7. Toute **stratégie de sécurité intégrée** doit prendre en compte les conditions posées par les Défenseuses.
8. **Une bonne coordination** entre les organisations et les réseaux augmente l'efficacité des réponses.
9. **Les systèmes de soutien locaux** sont capitaux pour aider les Défenseuses et leurs organisations à lutter contre la violence.
10. Les réponses efficaces demandent **un soutien financier flexible à long terme**.

CONTEXTE

Par la Déclaration sur les défenseurs des droits humains adoptée en 1998, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu pour la première fois le rôle joué par les individus et les organisations dans la défense des droits humains et a exposé les grandes lignes de la responsabilité des Etats dans la protection des DDH. La Déclaration évoque les « individus, groupes et associations (...) qui contribuent à (...) l'élimination effective de toutes les violations des droits des humains et des libertés fondamentales des peuples et des personnes » (Nations unies 2, 1998). En expliquant à quoi renvoie le mot « défenseurs », le Bureau du Haut commissaire aux droits des humains précise que « ce qui caractérise le mieux un défenseur des droits des humains, ce n'est ni son titre ni le nom de l'organisation pour laquelle il travaille mais plutôt la nature du travail qu'il accomplit (Nations unies, 2011). »

En 2005, la Campagne internationale sur les femmes défenseuses des droits humains (devenue ultérieurement la CI Défenseuses) a formulé le besoin de reconnaître les Défenseuses en ces termes :

« Le terme « femmes défenseuses des droits humains » comprend donc à la fois « les femmes agissant pour la défense des droits humains, qui sont ciblées pour ce qu'elles sont, ainsi que celles agissant pour la défense des droits des femmes, qui sont ciblées pour ce qu'elles font. Les militants gays, bisexuels et transgenre apportent leur contribution aux multiples luttes en faveur des droits humains et y compris des droits sexuels. Ils sont victimes de violence en raison de ce qu'ils sont et de leur engagement, particulièrement lorsque cet engagement est directement lié à la sexualité. Nous les appelons également femmes défenseuses des droits humains (APWLD 15). »

La Rapporteuse spéciale de l'ONU a justement axé son rapport annuel de 2010 sur les risques particuliers

qu'encourent les Défenseuses. Dans ce rapport décisif, elle s'emploie à caractériser les violences à l'égard des Défenseuses et à quantifier et spécifier les types de dangers auxquels les Défenseuses sont confrontées dans l'exercice de leur travail :

« (...) Il apparaît que les femmes défenseuses des droits humains et celles qui œuvrent en faveur des droits des femmes ou s'occupent de questions liées au genre courent davantage le risque de recevoir des menaces, y compris des menaces de mort, et d'être assassinées dans les Amériques que dans d'autres parties du monde. Des cas d'arrestations, ainsi que de harcèlement judiciaire et de criminalisation de leurs activités ont été plus fréquemment signalés en Asie, en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie centrale (Sekaggya 20). »

La nature sexospécifique des violences à l'égard des Défenseuses engendre un risque plus important de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et de viol (Sekaggya 20). Des Défenseuses ont confié que les attaques et récriminations de la part de leur propre famille et de leur communauté, qui découlent de rôles de genre stéréotypés, les ont souvent poussées à s'autocensurer. L'internationalisation de la peur devient alors si profondément ancrée que briser la barrière du silence devient un défi de taille qu'il convient de dépasser (Collis 12).

Etant donné les risques auxquels sont confrontées les Défenseuses, la mobilisation de ressources pour leur travail et leur sécurité est une tâche à la fois cruciale et difficile. La complexité de leur identité, de leurs stratégies et des problèmes qu'elles abordent, ainsi que la nature-même de leur travail, caractérisé par un rythme effréné et la succession de situations de crise, sont autant de facteurs qui affectent la capacité des Défenseuses à accéder à des financements. Ce problème concerne plus particulièrement les Défenseuses de la base, qui bien souvent n'ont ni accès aux informations sur les possibilités de financements, ni la capacité de monter des dossiers de demande complexes. Les tendances plus générales dans le domaine de la défense des droits des femmes et de l'égalité des genres affectent à leur tour les financements à l'intention des Défenseuses : comme le montrent les recherches de l'AWID, les financements pour l'organisation de la lutte pour les droits des femmes dans le monde se font plutôt rares. Un exemple à cet égard : le revenu total perçu par plus de sept-cent organisations des droits des femmes ayant déclaré avoir reçu un financement en 2007 dépassait à peine les 114 millions de dollars US, soit environ 5 % du revenu de l'organisation d'aide et de développement World Vision International en 2005 (AWID 19).

RÉFLEXION 1

Reconnaître les femmes qui s'attachent à faire respecter les droits des personnes, des communautés et de l'environnement comme étant des Défenseuses.

Ce n'est qu'à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits des humains à Vienne en 1993 que les droits de la femme ont été reconnus officiellement comme étant des droits humains par le système de l'ONU (Nations unies, 1993). De la même façon, les femmes activistes qui luttent pour la défense des droits des femmes et d'autres types de droits n'ont pas toujours été reconnues comme étant des DDH. **Bien que des progrès aient été accomplis dans la reconnaissance des femmes activistes en tant que Défenseuses, il reste encore beaucoup à faire pour légitimer leur travail et faire reconnaître les risques qu'elles encourent.** Cela vaut particulièrement pour les Défenseuses travaillant dans le domaine des droits reproductifs et sexuels, et de la violence sexuelle et sexospécifique. Parce qu'elles ne connaissent pas bien la langue des droits humains ou ne se sentent pas à l'aise de l'employer, certaines femmes activistes elles-mêmes ne se voient pas forcément comme des Défenseuses. C'est également par humilité ou par respect pour les femmes en danger qu'elles cherchent à défendre, et dont le statut est parfois plus marginalisé que le leur, que certaines Défenseuses se refusent à utiliser ce terme pour se décrire. Ainsi, les Défenseuses font rarement appel aux mesures de protection mises à la disposition des DDH et ne repèrent pas toujours le type de soutien et de protection qu'elles pourraient obtenir. En conséquence, les rapports sur la situation des DDH sont souvent incomplets et manquent d'une perspective de genre.

Qu'elles travaillent au sein d'organisations à proprement parler, en réseaux informels ou en tant que leaders communautaires, toutes les femmes activistes luttant pour le respect des droits sont des défenseuses des droits humains et doivent être reconnues comme telles. Une plus grande reconnaissance devrait encourager les Défenseuses à signaler davantage les actes d'agression et de violence et permettre ainsi d'obtenir des données plus exactes sur les dimensions de la violence dont elles sont victimes (Réflexion 4).

RÉFLEXION 2

Protéger les Défenseuses menacées par la violence à l'aide du cadre de travail spécifique aux défenseur-e-s des droits humains.

Reconnaître les Défenseuses n'est pas qu'une question de terminologie : si le cadre de travail des DDH est utile, c'est également parce qu'il reconnaît l'importance du travail des Défenseuses et les violences qu'elles encourent en raison de ce qu'elles sont et de ce qu'elles font et qu'il fournit des mécanismes pour les en protéger et y remédier.

La Déclaration sur les défenseurs des droits des humains représente la pierre angulaire du cadre de travail sur les DDH: elle reconnaît aux DDH, et donc aux Défenseuses, des droits qui leur sont propres et met en exergue l'obligation qu'ont les Etats de les protéger et d'empêcher toute violation de leurs droits. La Rapporteuse spéciale de l'ONU joue un rôle déterminant en dénonçant les violences à l'égard des Défenseuses et en faisant pression sur les Etats pour qu'ils les protègent et garantissent le respect de leurs droits. Le cadre de travail spécifique aux DDH comporte des mécanismes de protection au titre de divers systèmes des droits humains tels que ceux des organismes régionaux comme l'UE et ses orientations concernant les défenseurs des droits des humains, la Commission interaméricaine des droits des humains et son nouveau Rapporteur sur les DDH ainsi que la Commission africaine des droits des humains et des peuples et son Rapporteur spécial sur les DDH.

Ces mécanismes sont intervenus à de multiples reprises pour dénoncer et empêcher des violations flagrantes des droits humains de simples individus ou de DDH. Conjugué à d'autres stratégies de réponse, le cadre de travail des DDH est un outil important quoique sous-exploité pour protéger les Défenseuses.

RÉFLEXION 3

Les réponses d'urgence doivent prendre en compte que les Défenseuses sont confrontées à la violence d'une multiplicité d'acteurs.

L'un des principaux défis auquel sont confrontées les Défenseuses est le fait que les violations dont elles sont victimes sont commises par des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques. Le rôle joué par l'Etat dans le non-respect des droits des Défenseuses a été largement démontré et les organisations et mécanismes de défense des droits humains ont eu tendance, par le passé, à se concentrer sur les violences soutenues par l'Etat. Ces violences à l'égard des Défenseuses vont de la limitation ou la négation des droits aux actions dont le but est de gêner, voire d'empêcher le travail des Défenseuses, en passant par les violences directes exercées par des forces de police, des membres de l'armée ou d'autres agents de l'Etat. Cependant, les Défenseuses font également l'objet de violations de la part d'acteurs non étatiques, notamment de groupes fondamentalistes, d'associations criminelles, d'organisations paramilitaires ainsi que de membres de leur communauté ou de leur famille.

Les groupes fondamentalistes centrés sur une identité religieuse, ethnique ou culturelle représentent un problème d'ampleur croissante pour les Défenseuses dans de nombreuses régions du monde (Balchin 3). Selon des recherches menées par l'AWID sur l'impact des fondamentalismes religieux sur la vie des femmes, **près de 10 % des activistes luttant pour les droits des femmes ont vu détruire leur lieu de travail ou voler leur équipement par des fondamentalistes religieux.** Une autre stratégie utilisée par les groupes de fondamentalistes religieux est de discréditer ou de délégitimer les Défenseuses en usant d'attaques et d'insultes verbales, en les traitant de non croyantes, de mauvaises femmes, épouses ou filles, ou de lesbiennes/gays (Balchin 13).

Les autres acteurs non étatiques pouvant représenter une menace pour les Défenseuses sont notamment les réseaux criminels, les cartels de drogue, les groupes paramilitaires

et de guérilléros. Etant donné le pouvoir toujours croissant des réseaux criminels sur de vastes territoires, les Etats sont souvent incapables d'offrir une protection suffisante aux Défenseuses. De plus, ces acteurs non étatiques agissent souvent de connivence avec les autorités gouvernementales, comme c'est le cas des organisations paramilitaires dans des pays tels que la Colombie.

En Mésoamérique et dans d'autres régions, « les familles et la communauté peuvent elles-mêmes être auteures de violations, lorsque l'activisme est vu comme inacceptable, inapproprié ou non-féminin » (Collis 12, cf. aussi MI WHRD). Dans ces cas, qui sont loin d'être rares, les violations à l'encontre des Défenseuses sont souvent considérées comme relevant de la sphère privée ou domestique, de sorte que les institutions légales et la communauté des défenseur-e-s des droits humains elle-même ont tendance à n'y accorder qu'une piètre importance.

La diversité des acteurs étatiques et non étatiques susceptibles de s'en prendre aux Défenseuses, déjà victimes d'inégalités de genre et de discrimination, multiplie les dangers qu'elles encourent et complique l'accès aux réponses et à un soutien adéquats. En Afghanistan, par exemple, les femmes ont besoin de l'accord de leur mari pour obtenir un passeport ou un certificat de naissance pour leurs enfants, ce qui représente un problème supplémentaire pour les Défenseuses qui tentent d'échapper à la violence en s'expatriant. L'accès à un soutien d'urgence s'avère plus difficile lorsque la famille ou la communauté est impliquée dans les violations. De même, bon nombre de réponses d'urgence ne permettent pas de prendre en charge les violences commises envers des Défenseuses par des collègues. C'est là un phénomène particulièrement inquiétant : en effet, il a été prouvé que les Défenseuses sont « susceptibles d'être victimes de discrimination et d'attaques au sein-même de leur organisation, étant donné la prépondérance d'une culture de la violence et d'exclusion envers les femmes » (MI Défenseuses 25). »

RÉFLEXION 4

Améliorer la documentation pour qu'elle reflète les nombreuses dimensions possibles que peuvent revêtir les violences à l'égard des Défenseuses.

Bien que la reconnaissance du travail des Défenseuses et des violations dont elles sont victimes ait augmenté ces dernières années, il n'en reste pas moins difficile de comprendre les tendances et la spécificité de cette violence. Le manque de documentation systématique de la nature sexospécifique des violences à l'égard des Défenseuses, et les manifestations sexospécifiques de ces dernières entraînent un déni des préoccupations spécifiques aux Défenseuses ainsi que des failles dans le cadre et les structures juridiques destinés à leur garantir une protection adéquate.

LAWID et la CI Défenseuses ont réalisé une cartographie des réponses d'urgence pour les Défenseuses en danger à partir d'informations recueillies auprès d'organisations opérant au niveau international, régional et national et de groupes axés sur des priorités thématiques différentes (dont des organisations de lutte pour les droits des femmes, les droits humains et l'orientation sexuelle). Bien que la plupart des organisations interrogées dans le cadre de la Cartographie des réponses d'urgence aient mis en place des mécanismes de suivi des cas allant du simple tableur à des bases de données plus sophistiquées, la majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient pas encore de possibilités de suivre les cas ou les tendances en matière de Défenseuses (Barcia 3).

Il est capital de suivre l'évolution de la violence à l'égard des Défenseuses pour mettre au point des stratégies efficaces, mener un travail de plaidoyer convaincant et suivre les cas individuels. C'est pourquoi le rapport 2010 de la Rapporteuse spéciale préconise d'améliorer les stratégies de documentation des violations à l'égard des Défenseuses (Sekaggya 21). **Une documentation plus systématique et sophistiquée permettrait de mieux analyser les tendances et les schémas des violations en tenant compte des divers types de violences auxquels sont confrontées les Défenseuses dans la sphère publique comme dans la sphère privée, et qui sont perpétrées par divers acteurs.**

Une meilleure documentation peut également aider les organisations à effectuer un suivi des dossiers individuels de violences à l'égard des Défenseuses et à décider si des

réponses d'urgence ou des interventions à plus long terme sont nécessaires. Cela peut aider à évaluer l'impact des mesures de protection et à assurer la sécurité et le bien-être de la Défenseuses en question. En participant au travail de documentation, les Défenseuses ont la possibilité de s'investir davantage dans le processus de protection et de bénéficier d'un enseignement précieux sur ce travail de protection.

RÉFLEXION 5

Adopter une approche multiple dans l'apport de réponses est la stratégie la plus efficace pour protéger les Défenseuses en danger.

Les organisations ont mis au point toute une palette de réponses pour aider les Défenseuses en danger, qui comprennent entre autre l'assistance juridique, la réinstallation temporaire, les alertes d'action et les subventions d'urgence (Barcia iii). C'est lorsqu'ils sont intégrés à une stratégie plus large de protection des Défenseuses que ces outils se révèlent les plus efficaces. Celle-ci doit alors comprendre des mesures préventives, des réponses d'urgence et un soutien à long terme.

Toute réponse apportée à une Défenseuses en danger tient sa force de sa capacité à s'adapter à une situation donnée plutôt qu'à convenir à tous les cas de figure. Dans certains cas, la protection sera plus efficace si la Défenseuses en question reste discrète et qu'il n'y a pas ou peu de publicité ; dans d'autres cas, attirer l'attention de l'opinion publique peut au contraire se révéler bénéfique. Les organisations peuvent lancer un appel d'urgence, s'adresser aux médias pour attirer l'attention sur le cas et mener un travail de plaidoyer pour faire intervenir des mécanismes internationaux, tels que le Rapporteur spécial de l'ONU, ou attribuer une aide financière pour que la personne puisse déménager temporairement ou bénéficier de mesures de sécurité. Seules une étroite consultation avec la Défenseuses en danger et l'analyse précise de la situation en question au cas par cas permettent de décider quelle est la meilleure démarche. Cela implique de savoir si la Défenseuses vit seule ou avec sa famille, dans une zone de conflit, dans une capitale ou en milieu rural, et de connaître la nature des menaces (à l'encontre de sa personne ou de son organisation). Outre l'analyse de la situation donnée, les réponses d'urgence doivent prendre en compte les autres facteurs susceptibles d'influer sur la vulnérabilité des Défenseuses tels que l'âge, les capacités, la race, l'ethnicité et l'orientation sexuelle, entre autres.

La Cartographie des réponses d'urgence a souligné l'importance d'apporter un soutien à long terme aux Défenseuses en danger et d'assurer un suivi des actions rapides. Une fois l'attention des médias passée, il peut être plus difficile de maintenir l'intérêt et d'apporter d'autres types de soutien nécessaires (financier, psychosocial, etc.) aux Défenseuses. **Les solutions à long terme requièrent de maintenir les relations avec les Défenseuses qui continuent de faire l'objet de violences et de menaces une fois le risque immédiat réduit, et de préserver l'appui qui leur est apporté.**

RÉFLEXION 6

Toute forme de soutien global aux Défenseuses doit comprendre des techniques de prise en charge personnelle pour assurer la pérennité des personnes, des organisations et des mouvements.

De nombreuses Défenseuses sont directement victimes de violences ou travaillent avec des femmes qui en font l'objet et ont souvent des problèmes de santé découlant du stress et de l'épuisement propres à leur travail quotidien. Les activistes victimes de violences physiques ou psychologiques endurent parfois ce traumatisme en silence, sans recevoir de soins psychologiques ou physiques. Selon une étude menée par le Fonds d'action urgente (ou UAF pour le sigle anglais) sur la base d'entretiens avec plus d'une centaine de Défenseuses, beaucoup d'entre elles négligent leur bien-être parce que la nécessité de prendre soin de soi est perçue comme triviale face aux souffrances d'autrui. En outre, l'étude mentionne la prévalence d'une culture activiste qui pousse souvent les Défenseuses à adopter des habitudes de travail non viables, telles que des longues journées de travail sans pause (UAF 2).

Il est essentiel de consolider les programmes et les organisations mettant l'accent sur le bien-être physique et psychologique des Défenseuses. Comme le soulignent les recherches de l'UAF, il faut « commencer à concevoir le travail sur un mode sain, équilibré, sûr et viable, comme étant un droit et non une faveur » (Barry et Dordevic 117). Prendre soin de soi ne constitue pas un luxe auquel on s'adonne en temps de paix mais une stratégie de sécurité : les Défenseuses qui continuent à travailler en dépit du stress et de l'épuisement sont potentiellement moins attentives aux risques ou peuvent plus difficilement y faire face.

Savoir prendre soin de soi est à la fois essentiel au bien-être des Défenseuses en tant qu'individus et indispensable à la survie des mouvements et des organisations. **Il s'agit là d'une stratégie politique de résistance face aux agressions destinées à affaiblir les organisations et les mouvements qui luttent pour la justice et la défense des droits humains.**

RÉFLEXION 7

Toute stratégie de sécurité intégrée doit prendre en compte les conditions posées par les Défenseuses.

Les organisations ayant pris part à la Cartographie des réponses d'urgence de la CI Défenseuses ont souligné l'importance de concevoir des réponses répondant au concept de sécurité tel qu'il est défini par les Défenseuses elles-mêmes. Pour beaucoup de Défenseuses, « se sentir en sécurité » est moins synonyme d'une présence policière ou armée à leur domicile ou sur leur lieu de travail que d'un environnement dans lequel elles vivent et travaillent, leur permettant de ne pas craindre pour leur sécurité ni leur bien-être ou pour celui de leurs enfants et de leur famille.

Le concept de sécurité intégrée comprend un intérêt pour le bien-être de la Défenseuses et de sa famille et une reconnaissance de la nature sexospécifique de cette violence. Des mesures de sécurité intégrée offrent donc un soutien aux Défenseuses sous des formes diverses, intégrant des services tels que la garde d'enfants et les soins de santé qui ne sont traditionnellement pas conçus comme des mesures de sécurité. La sécurité intégrée implique également de s'attaquer premièrement aux contextes donnant lieu à des violations des droits humains et de promouvoir le respect intégral des droits des femmes comme stratégie de soutien des Défenseuses, de leurs organisations et de leurs mouvements. **L'objectif n'est pas uniquement d'assurer la sécurité des Défenseuses mais plus fondamentalement d'aider les mouvements sociaux à changer la situation dont découle le danger (Real 5). Pour les donateurs et les organisations soutenant les Défenseuses, cela implique de mettre au point des financements souples, opportuns et stratégiques pouvant s'adapter à la situation au fur et à mesure de son évolution, d'investir dans la capacité institutionnelle de leurs organisations, de réduire le poids des exigences liées à la demande afin que les Défenseuses puissent avoir accès rapidement à une aide, et enfin de s'assurer que les Défenseuses puissent adapter l'aide financière à leurs besoins.**

RÉFLEXION 8

Une bonne coordination entre les organisations et les réseaux augmente l'efficacité des réponses.

Il convient de renforcer la coordination entre les organisations fournissant des réponses d'urgence pour éviter les doublons et augmenter l'éventail de réponses proposées aux Défenseuses en danger. Les coopérations et le networking peuvent également aider les organisations à améliorer leurs capacités à attirer l'attention, à mobiliser et à recueillir le soutien du public. Certaines organisations disposent de réseaux bien établis comprenant des milliers d'abonnés et sont capables d'envoyer des lettres ou de signer des pétitions rapidement pour faire pression sur les autorités. Certaines organisations font également appel à leurs contacts dans le monde des médias et peuvent décider de publier un communiqué dans le cadre d'un appel d'urgence. **Pour s'assurer le succès de l'approche multiple, les organisations doivent savoir travailler de manière collaborative et exploiter les forces de chacune d'entre elles afin de mobiliser une réponse aussi efficace que possible.**

Les expériences de la CI Défenseuses de coopérations en termes de travail de plaidoyer et de réponses aux situations d'urgence démontrent le potentiel que recèle une action concertée. Le rapport 2010 de la Rapporteuse spéciale de l'ONU est d'ailleurs le fruit d'une telle coopération. Néanmoins, la Cartographie des réponses d'urgence a révélé que les organisations ont souvent peu de ressources à consacrer au partage d'informations et de bonnes pratiques, ou encore aux stratégies communes pour faire face aux violations à l'encontre de Défenseuses. Les participants à cette étude ont suggéré de renforcer la coordination en ce qui concerne les programmes d'aide financière, comme ceux prenant en charge la réinstallation ou l'assistance médicale ou juridique. Le financement d'un travail commun pourrait contribuer à créer une communauté plus forte d'organisations travaillant avec les Défenseuses et apporter des réponses plus complètes et efficaces.

RÉFLEXION 9

Les systèmes de soutien locaux sont capitaux pour aider les Défenseuses et leurs organisations à lutter contre la violence.

Les réponses apportées par les organisations internationales et régionales ne suffisent pas à faire face aux violences dont sont victimes les Défenseuses sur le terrain. Il est essentiel pour les Défenseuses de tisser des réseaux locaux afin d'accompagner les Défenseuses en danger là où elles vivent et travaillent pour qu'elles puissent s'approprier des capacités de réponse au niveau local et répondre rapidement aux situations d'urgence. Ces réseaux peuvent également permettre l'accès de Défenseuses provenant de mouvements sociaux et d'initiatives très divers à certaines ressources, qu'elles soient financières, politiques, techniques ou culturelles. Les Défenseuses travaillant dans des régions isolées ou des organisations et secteurs n'étant traditionnellement pas reconnus comme relevant du travail de défense des droits humains risqueraient autrement de ne pas avoir connaissance de ces ressources, étant donné qu'elles disposent souvent d'informations limitées sur l'accès aux programmes et aux mesures de soutien offerts par les organisations régionales et internationales. Les réseaux locaux entretiennent non seulement un contact plus étroit avec les Défenseuses en danger mais connaissent aussi souvent mieux les dynamiques du contexte politique et de sécurité donné, ce qui leur permet d'apporter des réponses plus adéquates et mieux adaptées. Les membres de la CI Défenseuses et autres ont ainsi pu mettre sur pied des réseaux en Mésoamérique, en Amérique, au Népal et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour ne donner que quelques exemples des nombreux autres pays et régions.

Le rapport 2010 de la Rapporteuse spéciale de l'ONU recommande aux organisations de « renforcer les réseaux informels et formels à l'appui des Défenseuses et de ceux œuvrant en faveur des droits des femmes ou s'occupant de questions liées au genre en cas d'agression, car ces réseaux peuvent contribuer pour beaucoup à assurer au plus vite la sécurité des intéressés si nécessaire (Sekaggya 21). » Il est fondamental que tout mécanisme de réponse d'urgence efficace s'attache à renforcer les capacités collectives des Défenseuses et de leurs organisations pour que celles-ci puissent répondre et faire face aux situations de violence sur le terrain.

RÉFLEXION 10

Les réponses efficaces demandent un soutien financier flexible à long terme.

Les organisations de défense des droits humains en général et celles de défense des droits des femmes en particulier sont confrontées à de nombreux obstacles dans la mobilisation des ressources nécessaires pour mettre au point des plans et des stratégies de sécurité destinés à protéger les Défenseuses. Bon nombre d'organisations opèrent dans un contexte politique et social qui entrave leur accès aux financements en raison de discriminations ou de politiques gouvernementales autoritaires (AWID 17).

À l'heure actuelle, nombreuses sont les organisations qui fonctionnent avec des ressources humaines, organisationnelles et financières limitées. Selon une étude menée par l'AWID auprès de mille organisations des droits des femmes dans le monde, « les organisations [de femmes] sont d'une façon générale petites, à la fois sur le plan de la taille du budget (50 % comptent sur des revenus annuels inférieurs à 50 000 USD) et sur celui des ressources humaines (25 % d'entre elles travaillent sans personnel à temps plein) » (AWID 11). » En outre, beaucoup de ces organisations n'ont pas accès à une aide générale ou à un financement non affecté pouvant être utilisé pour le fonctionnement global de l'organisation (GFW 1). Les fonds spécifiquement destinés à un projet ne permettent pas aux organisations de fixer leurs priorités en toute indépendance ou d'investir dans la planification à long terme (AWID 11). Suivre cette logique de survie limite entre autres la capacité des organisations à investir dans la mise au point de plans de sécurité à long terme et de stratégies de protection pour les Défenseuses (MI Défenseuses). Les restrictions imposées à l'utilisation des financements de projets posent également problème aux organisations qui disposent de fonds pour organiser des ateliers, par exemple, mais n'ont pas les moyens d'installer un système d'alarme pour assurer la sécurité du bâtiment dans lequel ces activités auront lieu.

Les donateurs et les organisations ont amélioré les réponses rapides aux situations d'urgence en créant notamment des fonds d'urgence. Ces progrès bienvenus devraient également être accompagnés d'un soutien dans la mise au point de plans et de stratégies de sécurité à long terme comportant

des mesures de prise en charge personnelle qui entreraient dans le cadre des procédures générales de fonctionnement des organisations. En proposant des aides pluriannuelles, les donateurs peuvent aider les organisations et les mouvements à s'assurer un fonctionnement sain et viable grâce à des ressources suffisantes et des responsables travaillant à l'abri des menaces de violence.

EN QUOI EST-CE IMPORTANT POUR LES DONATEURS ?

Les donateurs jouent un rôle important à l'heure d'assurer la sécurité des Défenseuses et la viabilité de leur travail et de leurs organisations. Il est capital de mobiliser des ressources pour renforcer les réponses à court et long terme pour les Défenseuses. Celles-ci doivent inclure des aides d'urgence ainsi qu'un soutien pouvant être utilisé sur plusieurs années pour mettre en place des mesures de sécurité, renforcer la capacité institutionnelle, le networking et le travail de proximité ainsi que pour promouvoir le travail des Défenseuses et de leurs organisations.

Les financements destinés à soutenir des Défenseuses doivent :

- » Découler directement des besoins tels qu'ils sont définis par les Défenseuses elles-mêmes ;
- » Être stratégiques et suffisamment rapides pour pouvoir répondre aux besoins urgents ;
- » Être souples et capables de s'adapter aux changements de situation ;
- » Être non affectés et aptes à couvrir les besoins en matière de sécurité ;
- » Suffisamment généraux et inclusifs pour couvrir les différents niveaux de réponse nécessaires et être accessibles à tous les mouvements et organisations où les Défenseuses travaillent ;
- » Être échelonnés sur le long terme afin d'assurer un impact et faire preuve d'engagement vis-à-vis des Défenseuses et du travail de leurs organisations ;
- » Être attribués en concertation avec d'autres donateurs et les mouvements eux-mêmes.

TABLEAU DE RÉPONSES EXISTANTES

Ce tableau est tiré du rapport « Les Réponses d'urgence pour les femmes défenseuses des droits humains en situation de risque » (Barcia 20). La grille offre un aperçu des réponses proposées aux femmes défenseuses des droits humains par les organisations consultées pour l'élaboration de la cartographie des réponses d'urgence au cours des années 2010-2011. La réponse de chacune de ces organisations est encadrée en rouge. Vous trouverez la description détaillée de toutes les organisations et des réponses qu'elles proposent sur www.awid.org

Organisations	Appels urgents	Travaillent avec des mécanismes régionaux et internationaux	Prix	Visites de solidarité et de contrôle	Observation de procès	A ju
Amnesty International (AI) w: www.amnesty.org e: amnestyis@amnesty.org	✓	✓	✓		✓	
Front Line Defenders (FL) w: www.frontlinedefenders.org e: info@frontlinedefenders.org	✓	✓	✓		✓	
Human Rights First (HRF) w: www.humanrightsfirst.org e: DooleyB@humanrightsfirst.org	✓	✓	✓		✓	
La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) w: www.fidh.org e: fidh@fidh.org	✓	✓	✓	✓	✓	
MADRE w: www.madre.org e: madre@madre.org		✓				
Brigades de paix Internationales (BPI) w: www.peacebrigades.org e: admin@peacebrigades.org						
Le Fonds d'action urgente (UAF) w: www.urgentactionfund.org e: urgentact@urgentactionfund.org						
L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) w: www.omct.org e: omct@omct.org	✓	✓	✓	✓	✓	
Femmes sous lois musulmanes (WLUML) w: www.wluml.org e: wluml@wluml.org	✓	✓	✓		✓	
ASIA						
Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement (Forum-Asia) w: www.forum-asia.org e: hrd@forum-asia.org	✓	✓			✓	
Centre de réhabilitation des femmes (WOREC) w: www.worecnepal.org e: worec.whrd@gmail.com	✓	✓			✓	
La Commission nationale contre les violences faites aux femmes en Indonésie (Komnas Perempuan) w: www.komnasperempuan.or.id e: mail@komnasperempuan.or.id	✓	✓		✓	✓	
AFRICA						
Réseau des défenseurs des droits humains de l'Est et Corne de l'Afrique (EHAHRDP) w: www.defenddefenders.org e: program@defenddefenders.org	✓	✓		✓	✓	
Coalition des lesbiennes africaines (CAL) w: www.cal.org.za e: info@cal.org.za	✓			✓		
AMÉRICA LATINA						
La Commission colombienne des juristes (CCJ) w: www.coljuristas.org e: ccj@coljuristas.org	✓	✓				
Liga de mujeres desplazadas-Colombia (LMDC) w: www.ligademujeresdesplazadas.org e: institucional@ligademujeres.org	✓	✓				
Unité de protection des défenseurs des droits humains au Guatemala (UDEFEQUA) w: www.udefegua.org e: udefegua@udefegua.org	✓	✓				

Assistance juridique	Assistance médicale et psychosociale	Programme de gestion du stress	Refuges	Accompagnement de protection	Numéro d'urgence	Transfert temporaire	Aides d'urgence et programmes d'aide	Bourses
						✓	✓	
✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
✓	✓					✓	✓	
✓	✓					✓	✓	
				✓				
						✓	✓	
✓	✓					✓	✓	
✓			✓			✓		
✓						✓		
✓	✓		✓			✓		
✓	✓	✓					✓	✓
✓	✓				✓	✓		✓
			✓			✓	✓	✓
✓						✓		✓
✓	✓		✓					
✓	✓						✓	

RÉFÉRENCES

Alpízar, Lydia, Cindy Clark, Sarah Rosenhek et Veronica Vidal. *Contexte et tendances influençant le panorama du financement pour l'égalité entre les genres et les organisations et mouvements de femmes*. Toronto : Association pour les droits des femmes et le développement (AWID), 2010.

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD). *Exiger nos droits, exiger la justice : guide sur les femmes défenseurs des droits humains*. Chiangmai : APWLD, 2007.

Association pour les droits des femmes et le développement (AWID). « Rapport Finance-La 2008 surveillant l'argent pour les mouvements et les organisations des droits des femmes. » Toronto : Association pour les droits des femmes et le développement (AWID), 2008.

Bureau du Haut commissariat aux Droits de l'Homme. « Qui sont les défenseurs des droits de l'Homme ? » Consulté le 7 décembre 2011.

Balchin, Cassandra. *La montée des fondamentalismes religieux : un appel à l'action*. Toronto : Association pour les droits des femmes et le développement (AWID), 2009.

Barcia, Inmaculada. *Les réponses d'urgence pour les femmes défenseuses des droits humains en situation de risque : cartographie et évaluation préliminaire*. Toronto : Association pour les droits des femmes et le développement et la Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains, 2011.

Barry, Jane et Jelena Dordevic. *A quoi sert une révolution si on ne peut pas danser ?* Etats-Unis : Fonds d'action urgente, 2007.

Collis, Victoria. *Rapport de la consultation de la Campagne internationale sur les femmes défenseuses des droits humains*. Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains (CI Défenseuses), 2005.

Fonds d'action urgente pour les droits humains des femmes (UAF). « Sustaining Activism. » ETATS-UNIS : UAF.

Fonds mondial pour les femmes (FMF). « Trust in Women: Give General Support. » San Francisco : FMF, 2011.

Meso-American Initiative of Women Human Rights

Defenders (MI WHRD). « Violence Against Women Human Rights Defenders in Meso-America: An Assessment in Progress, 2010-2011 Update. » MI WHRD, 2011.

Organisations des nations unies. « Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. » 1998.

Organisation des nations unies. « Déclaration et programme d'action de Vienne. » *Conférence mondiale sur les droits de l'homme*. 14-25 juin 1993.

Real, M.J. « Mobilising for Peace as Women Human Rights Defenders: Critical Reflections on UNSCR 1325. » Discours lors de la Conférence des femmes défenseuses des droits humains en danger en Amérique latine. 25 novembre 2010.

Sekagya, Margaret. « Rapport de la seizième session du Conseil des droits de l'homme » (A/HRC/16/44). 20 décembre 2010.

Les 10 pistes de réflexion proposées présentent des considérations centrales sur les moyens de consolider les réponses apportées aux Défenseuses en danger en s'assurant que celles-ci soient stratégiques et se basent sur des ressources adéquates.

Les réponses sensibles au genre destinées aux Défenseuses doivent aller au-delà de la simple garantie d'un accès aux ressources existantes. Protéger les Défenseuses implique de comprendre le contexte dans lequel elles vivent et de les épauler dans la construction d'un monde plus juste, où la violence à l'égard des Défenseuses n'existerait plus. Toute démarche apportant des réponses efficaces aux Défenseuses et participant à renforcer les mouvements implique de conclure des alliances entre les différents secteurs et organisations, une solidarité internationale et un travail de plaidoyer.

Cette publication a été réalisée par Inmaculada Barcia et Analía Penchaszadeh pour le compte de l'AWID dans le cadre de son travail à la présidence du Groupe de travail sur les réponses d'urgence pour les Défenseuses en situation de risque au sein de la Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains.

Sont membres du Groupe de travail sur les réponses d'urgence :

Association pour les droits des femmes et le développement

Femmes Sous Lois Musulmanes

Amnesty International

MADRE

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

L'organisation mondiale contre la torture

Front Line Defenders

Asian Forum for Human Rights and Development

Baobab for Women's Human Rights

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development

L'AWID et les auteurs souhaiteraient remercier tous les membres de la Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains ayant fourni leur précieuse contribution pour la compilation de la présente publication.

Vous trouverez plus d'informations sur la Coalition internationale sur www.defendingwomen-defendingrights.org

Vous trouverez plus d'informations sur l'AWID sur www.awid.org/fre

